



PLATFORME - ACTIVITÉ PHYSIQUE

PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

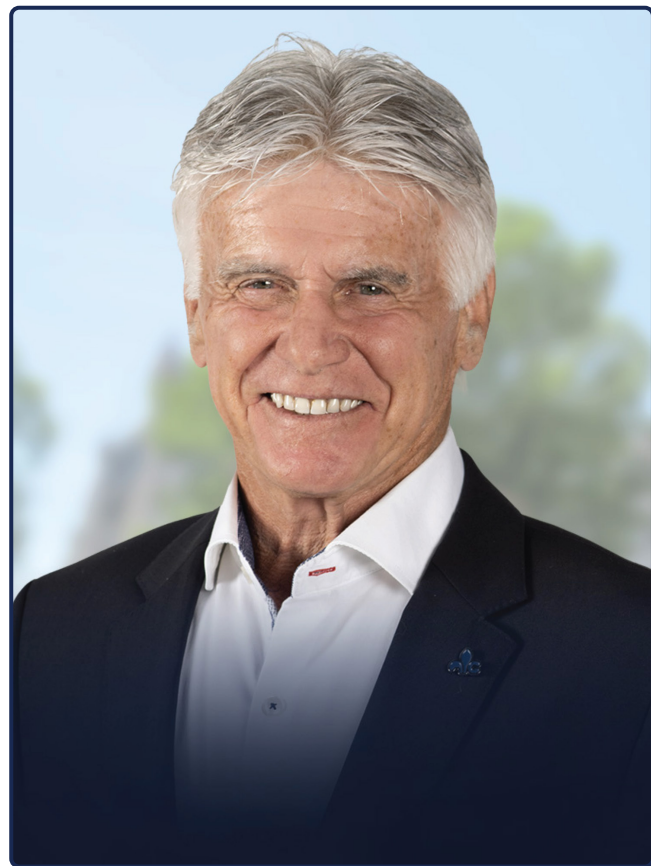
Remettre le Québec en mouvement

VISION

Des enfants qui s'amuse^{nt} dehors. Des élèves qui bougent. Des adolescents qui développent de saines habitudes de vie qui resteront pour toujours. Des Québécois en santé. Tel est le Québec idéal pour le PCQ. Les enfants devraient être encouragés à bouger, à tester des choses, à se connaître et à se développer à travers le jeu, y compris le jeu risqué. Actuellement, l'encadrement des jeunes, notamment dans le réseau de l'éducation, ne favorise pas cela, et la société devient de plus en plus sédentaire. Notre système éducatif est conçu pour les profils calmes et intellectuels. Or, les enfants ont besoin de bouger et de faire respirer leur corps... et les adultes aussi!

Avec un gouvernement conservateur, les jeunes comme les moins jeunes seront encouragés à être actifs, à expérimenter et à développer de saines habitudes de vie. Le PCQ donnera la priorité à l'éducation plutôt qu'à la réglementation et remettra le Québec en mouvement.

Avant de penser à soigner les maladies, il faut penser à prévenir les maladies! Le sport, l'activité physique au sens large, de même que le contact avec la nature sont bons pour la santé physique et mentale : ils soignent en amont. Ainsi, l'activité physique est vue par le PCQ, plus que jamais, comme une priorité nationale.



« Les jeunes grandissent, ça crie, ça bouge. Il faut les encourager à crier et à bouger. »

- Marcel Bouchard

CONSTATS

Le Québec est immobile

Les Québécois, y compris les jeunes, ne bougent pas assez. 70 % des adolescents n'atteignent pas le niveau recommandé d'activité physique. Seulement 46 % des adultes respectent la recommandation de pratiquer 150 minutes d'activité physique par semaine. Un jeune sur quatre est considéré comme inactif. La situation a d'ailleurs beaucoup empiré depuis les mesures sanitaires mises en place pendant la pandémie, une période où rester à la maison était encouragé. Il faut inverser la tendance.

Les mille et un bienfaits de l'activité physique

Nombreux sont les bénéfices prouvés de l'activité physique sur la santé. Il existe même des liens bien établis entre l'activité physique et la santé mentale. Mais les effets positifs ne se limitent pas à la santé. L'activité physique permet aux enfants de mieux se concentrer en classe et de mieux assimiler la matière. L'école L'Écollectif de Sherbrooke fait faire 20 minutes d'activité physique par jour à tous ses élèves sur le temps d'enseignement, et les élèves sont beaucoup plus concentrés et calmes. Une étude canadienne de 2009 fournit également des preuves qu'une augmentation du temps consacré à l'activité physique, même lorsque des heures d'étude sont retranchées, n'a pas d'effet négatif sur les notes, voire les améliore.

L'activité physique est également une source d'apprentissage. Selon la Société canadienne de pédiatrie, grimper, sauter, faire de la lutte, jouer à se bagarrer et plusieurs autres « jeux risqués » sont bénéfiques pour le développement de l'enfant, par opposition aux « jeux dangereux », dont le risque dépasse la capacité des enfants à le gérer. Malheureusement, les risques de poursuite ou de plaintes amènent souvent les gens à limiter ce type d'activités physiques. L'exemple le plus frappant est probablement l'ensemble de règles contraignantes concernant le jeu sur des buttes de neige, qui a fait le tour des médias il y a quelques mois.

Le contact avec la nature est également un élément bénéfique pour la santé. Une revue de littérature parmi les plus complètes à ce jour sur le sujet, à laquelle un chercheur de l'Université McGill a collaboré, montre clairement que le contact avec la nature est bénéfique pour la santé et diminue l'activité des mécanismes associés au stress. Qui ne ressort pas d'une balade en forêt plus joyeux que lorsqu'il y est entré?



L'activité physique est rentable

L'activité physique est bonne pour la santé. Par extension, elle permet de générer des économies en soins de santé. Selon une étude canadienne de 2021, les programmes d'ajout d'éducation physique dans les écoles généreraient plus d'économies pour le gouvernement que de dépenses, seulement en soins de santé évités. Certains programmes scolaires canadiens faisant la promotion de saines habitudes de vie généreraient 3,2 à 6 fois plus d'économies que les coûts des programmes. Dans un mémoire, l'Association pour la santé publique du Québec affirme que l'argent investi dans l'activité physique génère des bénéfices socioéconomiques en soins de santé évités, en hausse de productivité et en prévention de décès prématurés équivalents à plusieurs fois l'argent investi.

Le PCQ estime donc que les politiques proposées auront un effet bénéfique à long terme pour les finances publiques du Québec, en plus des nombreux bienfaits à court terme pour les individus.

OBJECTIFS

Le plan du PCQ permettra de :

- ✓ améliorer, à court et à long terme, la santé physique et mentale de la population.
- ✓ réduire, de ce fait, la quantité de soins curatifs nécessaires et les coûts associés.
- ✓ instaurer une culture de la responsabilisation plutôt qu'une culture du risque zéro.
Un abus de sécurité crée de l'insécurité.



LE PCQ S'ENGAGE À :

- ✓ **CRÉER UN « PASSE SPORT » POUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE** : pour les enfants et pour les adultes de tous âges, y compris les aînés. Le « Passe Sport » donnera un maximum de 100 \$ de rabais annuellement sur toutes sortes d'activités physiques à chaque citoyen dont le revenu familial est inférieur à 100 000 \$. Détails dans les annexes.
- ✓ **BONIFIER L'ÉDUCATION PHYSIQUE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE** :
 - ✓ Augmenter le nombre de périodes par semaine à trois ou quatre.
 - ✓ Encourager les écoles à créer des programmes d'activité physique (p. ex. : récréation étendue, activités sportives matinales, journées sportives, travail manuel, etc.) en s'inspirant des expériences passées et d'autres pays.
 - ✓ Instaurer un programme national de tests physiques standardisés, administrés chaque année dans les écoles (p. ex. : test de Luc Léger (test du « bip »), pompes (push-ups), suspension avec bras fléchis, etc.) en s'inspirant de la Slovaquie. L'objectif n'est pas de créer de la compétition entre les écoles et les éducateurs physiques, mais de mesurer les capacités et les progrès des élèves, tout en favorisant une culture de l'amélioration personnelle.
 - ✓ Inclure la natation au programme des cours d'éducation physique ajoutés. La meilleure manière de réduire les noyades n'est pas de créer encore plus de règles : c'est d'apprendre à nos jeunes à nager.
- ✓ **AJOUTER UN QUATRIÈME COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE AU CÉGEP** : il y a bien des années, quatre cours d'éducation physique existaient au cégep. Aujourd'hui, il y en a trois. Nous ramènerons le quatrième cours qui existait jadis.
- ✓ **ENCOURAGER LE CONTACT AVEC LA NATURE** : dans les écoles et pour tous les citoyens, et ainsi favoriser le bien-être de la population. Un soutien sera accordé aux écoles pour ce faire.
- ✓ **ACCORDER UNE IMMUNITÉ POUR LE JEU NORMAL DES ENFANTS** : dans le Code civil, pour mettre fin aux règles qui limitent leur épanouissement et qui les empêchent de bouger. Si les risques de poursuites pour indemnisation sont réduits, les personnes en situation d'autorité auront moins tendance à restreindre le jeu normal ou le jeu « risqué » des enfants, comme grimper sur des buttes de neige.
- ✓ **CRÉER DES ÉQUIPES NATIONALES SPORTIVES qui seront une source d'inspiration et inciteront les jeunes à pratiquer des sports** : Sur le plan national, avoir des équipes nationales sportives renforcerait la fierté québécoise.

ANNEXE 1 – DÉTAILS DU « PASSE SPORT »

Sous un gouvernement du PCQ, l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants ne sera plus utilisable pour l'activité physique : il demeure pour les autres activités des enfants (artistiques, culturelles, etc.). Le « Passe Sport » devient la nouvelle mesure favorisant l'accès à l'activité physique.

Dépenses admissibles :

- ✓ Abonnements à un centre d'entraînement (gym, dojo, studio, etc.).
- ✓ Inscriptions à une équipe sportive (hockey, soccer, basketball, etc.).
- ✓ Inscription à une activité physique municipale (natation, badminton, patinage, etc.).
- ✓ Inscription à une activité sportive parascolaire.
- ✓ Camps dont la vocation principale est sportive (camp de hockey, de soccer, de gymnastique); les camps de jour généralistes ne sont pas admissibles.
- ✓ Activités physiques plus légères pour les aînés (club de quilles, club de marche, etc.).

Fonctionnement :

- ✓ Création d'un portail « Passe Sport », accessible au moyen du service gouvernemental d'authentification.
- ✓ Les entreprises du secteur de l'activité physique (ou autre fournisseur de services d'activité physique) se connectent au portail (avec ordinateur, tablette, cellulaire).
- ✓ Un client présente ses informations : nom, date de naissance, code postal, etc., y compris une case de consentement (« J'autorise la vérification de l'admissibilité au Passe Sport »).
- ✓ Le fournisseur entre les informations du client dans son portail.
- ✓ Le portail croise ces renseignements en temps réel avec le fichier de l'Allocation famille de Retraite Québec (enfants) ou le fichier fiscal de Revenu Québec (adultes) et confirme ou non l'admissibilité du client au « Passe Sport ». Le portail mentionne aussi le solde restant (100 \$ ou moins).
- ✓ L'employé applique le rabais dans le système du point de vente (l'ordinateur) et fait payer au client un prix réduit.
- ✓ Par le biais du portail, l'information selon laquelle le fournisseur a donné un rabais au client se transmet automatiquement au gouvernement.
- ✓ Le gouvernement effectue un virement dans le compte bancaire du fournisseur, dans les deux semaines, pour rembourser le montant donné en rabais au client. Des virements sont transmis aux fournisseurs un lundi sur deux.

L'utilisation du « Passe Sport » sera également possible en ligne.

ANNEXE 2 – JUSTIFICATIF ÉCONOMIQUE

Paramètres de la mesure

Paramètre	Passe Sport
✓ Somme annuelle économisée (max)	100 \$
✓ Taux d'utilisation	22 %
✓ Nombre de bénéficiaires	1 338 000
✓ Âges visés des bénéficiaires	Tous les âges
✓ Revenu familial admissible	< 100 000 \$
✓ Moment du remboursement	Directement à l'inscription
✓ Qui est remboursé?	Le fournisseur de l'activité physique
✓ Coût de la mesure	370 M\$ sur 4 ans

Justificatif

Le Passe Sport offre un rabais de 100 \$ maximum à toute personne, de tout âge, dont le revenu familial se situe sous 100 000 \$. Les données de l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants font état de 171 146 contribuables (un par ménage) bénéficiaires (2022). Sachant que le ménage moyen québécois compte 1,8 enfants (2021), le nombre d'enfants qui bénéficient du crédit d'impôt serait de 308 063.

Le nombre d'enfants d'âge admissible (5 à 15 ans) était de 1 038 533 en 2022. Durant cette même année, le revenu familial maximal pour avoir accès au crédit était de 146 450 \$. En utilisant les données de Statistique Canada sur la part des familles dont le revenu familial est supérieur ou égal à 150 000 \$, ce seraient environ 82 % des familles qui auraient accès au crédit. En supposant que 82 % des enfants âgés de 5 à 15 ans étaient admissibles (un total de 852 000 enfants), c'étaient donc environ 36 % des enfants admissibles qui ont bénéficié du crédit.

Nous émettons l'hypothèse que le Passe Sport sera utilisé, en régime permanent, par 40 % des personnes admissibles entre 5 et 15 ans, puis de moins en moins à mesure que la personne vieillit (14 % par les quinquagénaires, 7 % par les octogénaires, etc.). Au total, nous estimons qu'il sera utilisé par environ 22 % de l'ensemble des Québécois admissibles (tous âges).

Tout Québécois dont le revenu familial est inférieur à 100 000 \$ sera admissible au Passe Sport. Selon Statistique Canada, 1 419 800 familles ont un revenu familial égal ou supérieur à 100 000 \$, ce qui correspond à 32,7 % des 4 338 350 familles. À l'inverse, les familles ayant un revenu inférieur représentent 67,3 % des familles. En utilisant ce taux sur les 9 033 887 Québécois, 6 079 805 personnes sont admissibles. En présumant que 22 % des citoyens admissibles auront recours au Passe Sport, cela correspond à 1 338 000 personnes environ.

Ce ne sont pas tous les utilisateurs du Passe Sport qui vont avoir recours à la somme complète de 100 \$. Il est présumé que le montant moyen accordé aux bénéficiaires est de 75 \$. Il est présumé que les coûts administratifs de la mesure sont de l'ordre de 10 %, en plus d'une somme de 10 M\$ dépensée à l'année 1 pour mettre en place le système. Il est présumé que le régime permanent sera atteint à la troisième année de la mesure, après deux premières années où le taux de participation correspondra à 70 % et 90 % du taux de participation en régime permanent.

Finalement, avec le Passe Sport, le volet activité physique de l'actuel crédit d'impôt pour activités des enfants sera supprimé. Selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, le coût du crédit actuel est de 21,2 M\$ (2022). En supposant que la moitié de ces dépenses sont pour des activités physiques (le crédit est aussi disponible pour des activités artistiques, culturelles et récréatives), une somme de 10,6 M\$ est économisée ainsi.

Récapitulatif (régime permanent)

✓ Population du Québec	9 033 887
✓ Taux d'admissibilité (revenu fam. < 100 000 \$/an)	67,3 %
✓ Taux d'utilisation (parmi pop. admissible)	22 %
✓ Montant maximal par personne	100 \$
✓ Montant moyen en %	75 %
✓ Montant moyen	75 \$
✓ Frais administratifs	10 %
✓ Coût de la mesure	110 348 478,01 \$
✓ Coûts du volet activité physique du crédit actuel (aboli)	10 600 000,00 \$
✓ Coût total de la mesure	99 748 478,01 \$

Ventilation des coûts sur 4 ans :

Année	% du régime permanent	Coût (M\$)
1	70 %	80 (70 M\$ pour la mesure + 10 M\$ de coûts d'implantation)
2	90 %	90
3	100 %	100
4	100 %	100
TOTAL		370

À la suite d'une première phase du Passe Sport (les quatre premières années), des possibilités d'élargissement seront envisagées en fonction des résultats.



PLATEFORME ACTIVITÉ PHYSIQUE
PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC

Remettre le Québec en mouvement